

PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR UN CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE

Tout engagement de volontaire en Service Civique doit donner lieu à un contrat d'engagement signé et à la constitution d'un dossier avec des pièces justificatives (**photocopies bien lisibles**) :

- Un **justificatif de domicile** ou pour les jeunes hébergés, une **attestation d'hébergement** et un justificatif de domicile (**facture d'eau ou d'électricité**, etc.).
- Un **R.I.B. de compte courant à votre nom** (non à celui des parents).
- Une copie de votre **pièce d'identité en cour de validité** (carte nationale d'identité, passeport) **ou du titre de séjour**.
- Une photocopie de la **Carte vitale et attestation de la carte vitale** .
- Une photocopie des **diplômes obtenus** .
- Une **attestation définitive de bourse** si actuellement boursier de l'enseignement supérieur de **l'échelon 5 à 7**.
- Une **attestation de C.A.F. si bénéficiaire du R.S.A.** ou membre d'un foyer bénéficiaire du R.S.A.
- Un **justificatif de votre situation d'entrée au Service Civique** : carte d'étudiant, attestation d'inscription à Pôle emploi et à la mission locale, contrat de travail, attestation sur l'honneur pour toutes les autres situations (inactif notamment) le cas échéant.
- Pour les **étrangers hors E.E.E.**, copie de **l'un des titres de séjour** prévus à l'art. L120-4 du code du service national.
- Un **certificat médical** d'aptitude à réaliser la mission. Vous devez obligatoirement effectuer cette visite médicale auprès de votre médecin traitant avant la signature de votre contrat.
- Un **certificat de vaccination** à jour.
- Un **certificat médical** à la pratique du sport.

Équipements personnels, merci d'indiquer :

- Pointure
- Taille de veste
- Taille de t-shirt
- Taille de pantalon